# **CERTIFICAT MEDICAL**

Exigé pour toute personne titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Je soussigné,	docteur en médecine,
Certifie avoir examiné ce jour	
Et avoir constaté qu'ne présente au	ucune contre-indication apparente à la pratique surveillance des usagers des établissements de
particulier une aptitude normale à l'effort, un	ssance ou de crise d'épilepsie et présente er le acuité auditive lui permettant d'entendre une uité visuelle conforme aux exigences figurant ci-
	A, le
	Signature :

### Sans correction:

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

## Cas particulier:

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

### Avec correction:

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10);
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10

## Cas particulier:

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé